

CIEHL COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes de la Riviera (ancien district de Vevey), sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

Conseil administratif

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif (CA) désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des syndic·que·s des communes de la Riviera, qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. Au nombre de neuf membres depuis la fusion des Communes de Blonay et de St-Légier – la Chiésaz au 1^{er} janvier 2022, la composition du CA a été la suivante en 2023 :

COMMUNES	DELEGUE·E·S
Blonay – Saint-Légier	Alain Bovay
Chardonne	Fabrice Neyroud jusqu'au 30-04-2023 Maria Alice Reymond dès le 01-05-2023
Corseaux	Christian Minacci
Corsier	Arianne Rouge
Jongny	Nicole Pointet
Montreux	Olivier Gfeller
La Tour-de-Peilz	Sandra Pasquier
Vevey	Yvan Luccarini
Veytaux	Christine Chevalley

Présidence et vice-présidence

Basées sur l'année législative, elles ont été assurées comme suit :

- Jusqu'au 30 juin 2023 :

Présidence : M. Alain Bovay, syndic de Blonay – Saint-Légier,
Vice-présidence : M. Christian Minacci, syndic de Corseaux.

- Dès le 1^{er} juillet 2023 :

Présidence : M. Christian Minacci, syndic de Corseaux,
Vice-présidence : Mme Arianne Rouge, syndique de Corsier.

Commission intercommunale de gestion

Autre organe de la CIEHL, la commission intercommunale de gestion est désignée par les conseils communaux (CC) parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget.

Présidence et rapport

Basées sur l'année législative, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Jusqu'au 30 juin 2023 :

Présidence : M. Christian Ferrari, conseiller communal à Blonay – Saint-Légier ;

Rapport : Mme Pascale Yoakim, conseillère communale à Blonay – Saint-Légier.

- Dès le 1^{er} juillet 2023 :

Présidence : M. Jacques Marmier, conseiller communal à Corseaux,

Rapport : Mme Frankie Deloy Trüb, conseillère communale à Corseaux.

La Commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises : le 4 mai 2023 à Blonay – Saint-Légier pour l'examen des comptes 2022 qu'elle a adopté à la majorité, et le 2 novembre 2023 à Corseaux, pour l'examen du budget 2024, qu'elle a adopté à l'unanimité. Un rapport de la Commission a été établi à l'issue de chacune des séances, à l'attention des conseils communaux.

Les neuf conseils communaux ont adopté les comptes 2022, ainsi que le budget 2024.

Les séances de la Commission sont également l'occasion d'échanger plus largement sur le fonctionnement de la CIEHL et sur les projets régionaux en cours ou à venir.

ACTIVITÉS 2023 DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le CA s'est réuni à trois reprises au cours de l'année écoulée en mars, mai et septembre. Il a validé le rapport d'activités et les comptes de l'exercice 2022 lors de sa séance de mars, et a traité le budget 2024 lors de la séance de septembre.

Lors de sa séance de mai, le délégué de la Municipalité de Blonay – Saint-Légier a introduit brièvement un projet relatif à la Compagnie des Archers de Vevey – La Tour-de-Peilz qui est en quête d'un nouveau terrain, devant libérer son site actuel d'entraînement à La Veyre. Il pourrait y avoir une opportunité d'implantation à Praz Dagoud. Un premier sondage auprès du CA montre qu'il pourrait y avoir une possible reconnaissance de l'intérêt public régional de ce projet, mais qu'il est nécessaire de préavis sur la base d'un dossier de demande complet.

Cette question fait également l'objet d'un suivi dans le cadre du Fonds sportif intercommunal dans lequel siègent les responsables politiques et techniques du domaine des sports. Cela étant, aucune demande concrète n'a été déposée auprès de la CIEHL en 2023.

Budget 2024

Lors de l'examen du budget 2024 en septembre, le CA a décidé le maintien de la contribution des communes à CHF 5.- par habitant·e.

En dehors des charges usuelles administratives et de gestion, le CA a affecté une nouvelle provision de CHF 1 mio au projet de sécurisation et de rénovation du Centre des congrès et d'exposition à Montreux (2m2c), dont l'historique est expliqué dans les rapports d'activités 2018 à 2021 de la CIEHL. En effet, la réalisation dudit projet étant planifiée pour le printemps 2025, la participation de la CIEHL, d'un total de CHF 3 mios, devrait être versée au plus tôt fin 2024. L'objectif du CA est de permettre la participation de la CIEHL à un ou à d'autres projets qui se présenteraient dans l'intervalle et donc de maintenir la contribution des communes, sans dépasser le plafond de CHF 3.5 mios fixé par la convention.

Considérant les liquidités prévisibles au 01-01-2024 et le retour de taux bancaires positifs, le CA a autorisé le Service des finances de la Ville de Vevey à entreprendre les démarches de placement auprès des établissements bancaires.

COMPTES 2023

Le préavis-type sur l'exercice 2023 de la CIEHL présente les principaux éléments financiers, auxquels il convient donc de se référer.

Procédure d'adoption des comptes et du budget de la CIEHL

Pour rappel, la procédure d'adoption des comptes et des budgets a été unifiée dans les communes de la Riviera. Ces dernières doivent désormais déposer un préavis sur les comptes, respectivement sur le budget de la CIEHL. Ces préavis, ainsi que les rapports de la commission intercommunale de gestion doivent être présentés simultanément aux comptes et budgets communaux, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom).

Enfin, selon le RCCom, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2022 et le budget 2024 ont été communiqués à la Préfecture sur formules officielles.

Vevey - le 26 février 2024 / SAI – NRP/LMS/jm